

M 016/2020

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

« Création de places d'apprentissage et stages diplômants à Lancy »

Vu

- Le manque de places d'apprentissage et de stages diplômants et l'incertitude concernant le futur nombre de ces places, en raison de la crise économique consécutive au COVID-19 ;
- Les mesures adoptées par le Conseil d'État le 7 mai 2020 intitulées « Apprentissage : 14 mesures pour soutenir les entreprises formatrices » ;
- Le besoin d'évaluer la situation actuelle des places d'apprentissage offertes par les PME lancéennes et les entités communales ;
- Le besoin futur de créer de nouvelles places d'apprentissage et stages diplômants au sein de l'administration communale et les PME.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

Mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de places d'apprentissage et stages diplômants sur la commune (en particulier au sein de l'administration communale).

* * *

Exposé des motifs

La Suisse jouit d'un système de formation exemplaire en comparaison internationale, selon le rapport 2019 du SEFRI – Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Elle peut se targuer d'intégrer tous les partenaires sociaux dans un système de formation professionnelle efficace qui repose sur un équilibre entre entreprises, État et syndicats.

Or, la crise du coronavirus remet en question ce fragile équilibre – comme le relève l'article de la Tribune de Genève du 30.04.2020 :

- Pour les entreprises de même que les organisations publiques se retrouvant en situation incertaine et hésitant à ouvrir de nouvelles places d'apprentissage ;

- Pour les jeunes gens motivés à entreprendre une carrière dans un des secteurs touchés par la crise.

À cet égard, le Conseil d'État a fait part de préoccupations similaires et a adopté un plan idoine dans sa séance du 7 mai 2020.

Compte tenu de la situation actuelle, cette motion vise la création de nouvelles places d'apprentissage et stages diplômants en se basant sur l'état de la situation des entreprises formatrices publiques et privées. Le Conseil administratif pourra, au besoin, contacter l'OFPC – Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – pour obtenir les renseignements pertinents.

Le Conseil administratif pourra examiner avec les différents services de l'administration les potentiels de création de places supplémentaires.

Pour le groupe socialiste,
Mauro Martella

Lancy, le 14 octobre 2020

Conseil municipal du 29 octobre 2020

Motion acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention